

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 juin 2026

L'an deux mil vingt-six,
le 26 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 17.06.2026
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Christophe JOFFRIT, Maire.

Etaient présents :

Mmes FRAPPIER Nadine, ROCHER Caroline, CHEVALLIER Geneviève, GROLLEAU Marie-Christine, BRICOU Dany, DESREUMAUX Stéphanie, GODERIAUX Mélanie, LAFORGE Elodie, DANIAULT Sylvie.
Mrs MÉCHIN Yannick, BAILLIER Pascal, GUERAIN Jean-Luc, PALLUAU Vincent, TRÉFFOT Grégory, MAUREL Nicolas.

Etaient absents excusés :

Gaëlle De Oliveira Rocha a donné procuration à Stéphanie Desreumaux
Jorge De Oliveira Rocha a donné procuration à Pascal Baillier
Noémie Galard a donné procuration à Sylvie Daniault

Secrétaire :

M Jean-Luc Guérain a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation
- Vente remorque
- achat ordinateurs
- étude devis : robot de tonte, vestiaires
- Trame Peleboise
- MAM
- Questions diverses :
14 juillet, Tour Poitou-Charentes, départ Mme Dague

I Délibérations :

***Fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation :**

M le Maire fait savoir qu'il doit donner son avis pour la mise en œuvre de la correction des évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des éléments de confort pour une prise en compte dans le rôle de la taxe foncière au titre de 2027.
Il informe que sur la commune 91 déclarations ne sont pas complètes.

Si ces 91 locaux font l'objet d'une mise à jour des éléments de confort, le produit de taxe foncière de la commune pourrait être revu à la hausse de + 1 996,35 € (hausse calculée par rapport au taux communal de 2024).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en œuvre de cette correction applicable sur le rôle de 2027.

***Vente remorque :**

M le Maire propose, après avoir pris conseil auprès d'un professionnel, que la remorque soit vendue, en l'état, pour un montant de 1600 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine ce montant et charge M le Maire de procéder à la vente à la SCI de la Gandissière.

*** Coupon Sport ANCV :**

M le Maire fait savoir que depuis janvier 2026 le chèque-Vacances prend le relais du Coupon Sport.

Le Coupon Sport s'éteindra progressivement et son réseau rejoint celui des loisirs sportifs du Chèque Vacances.

Par contre la valeur nominale des chèques vacances est de 10 € ou 20 €.

Le Pass Sport ou culture est une aide aux enfants de la commune, il est nominatif. Sa valeur est fixée à 20 €/par an/par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, et retient la valeur de 20 €/enfant/an.

***Achat Ordinateurs :**

Des devis vont être demandés pour procéder à l'acquisition d'ordinateurs pour la Maison Peleboise et le secrétariat de mairie.

Les devis seront étudiés au conseil de rentrée.

*** Autorisation de contrat d'engagement à durée déterminée**

M le Maire fait savoir que Mme Larroque est en arrêt jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il informe qu'il est nécessaire d'établir des contrats d'engagement à durée déterminée principalement lors de remplacement pour maladie, pour besoins saisonnier ou occasionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer des contrats d'engagement à durée déterminée lorsque cela s'avèrera nécessaire.

M Palluau demande si les agents des écoles ont fourni une attestation d'honorabilité.

Mm Bodin fait savoir que tous les agents l'ont fournies en septembre 2025 mais qu'ensuite une information du Centre de Gestion a informé toutes les communes que le périscolaire était exclu de ce champ d'application.

II Etude de devis :

***Robot de tonte pour la Maison Peleboise :**

M Méchin présente des devis pour l'acquisition d'un robot de tonte.

-Equip Jardin (marque Kress) pour un montant de 8748.10 € incluant une garantie de 5 ans et un contrat de maintenance sur 5 ans pour 2921.10 € Ttc.

-SGR Verts Loisirs (marque Husqvarna) pour montant de 6537 € Ttc garantie 5 ans.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de retenir le robot Husqvarna.

***Vestiaires pour les agents à la Maison Peleboise :**

M Méchin présente deux devis pour l'achat de vestiaires pour 3 personnes à mettre dans le local technique.

-Ugap d'un montant de 751.28 € ttc

-Manutan d'un montant de 967.20 € Ttc.

Le devis de l'Ugap est retenu.

III Trame Peleboise :

M le Maire fait savoir, qu'à priori, la DETR pour 2026 serait refusée parce que les travaux ne commenceraient pas cette année, ce qui est erroné.

Le nouveau Président de l'ADM des Deux-Sèvres, M Nicolas Ragot est en charge du dossier.

M le Maire souhaite rencontrer M le secrétaire Général de la Préfecture dès que la notification officielle sera parvenue.

Les travaux pourraient quand même être engagés si la Préfecture nous garantit la validation de la DETR pour 2027.

M le Maire informe que le Permis de Construire est aussi ajourné, la sous-commission d'accessibilité ayant émis un avis défavorable.

Il est nécessaire de créer une pièce sanitaire et une douche PMR pour les hommes et une autre pour les femmes.

M le Maire fait savoir qu'il a rencontré l'architecte qui va procéder aux modifications en déplaçant le local sanitaire.

Un nouveau permis sera déposé d'ici une quinzaine de jours.

L'appel d'offres pourrait être déposé en novembre pour un commencement des travaux en mars 2027.

IV MAM :

Suite à sa rencontre avec M Schlegel de la CCMP, ce dernier fait savoir que le projet de 16 places apparaît trop onéreux pour la commune.

M le Maire propose de revenir sur le projet à 12 places. Accord unanime des conseillers.

Il rappelle qu'en plus des aides de la CAF et d'un prêt à taux 0 auprès de la MSA, il sera possible de déposer une DETR et également d'étudier des aides concernant le gain énergétique avec le SIEDS.

V Questions diverses :

*14 juillet :

Mme Bricou fait savoir qu'il y a besoin de bénévoles pour :

le 13 juillet matin pour monter les tivolis

le 14 juillet pour le service de restauration

le 15 juillet matin pour ranger le matériel

M Méchin mentionne que le spectacle retenu est celui d'une trentaine d'enfants des USA.

M le Maire rappelle les différentes activités qui seront proposées.

*Tour Poitou-Charentes :

M le Maire évoque le passage du tour le 26 août et rappelle qu'on est toujours en recherche de signaleurs.

*Départ Mme Dague :

M le Maire propose de retenir une carte cadeau auprès des gîtes de France d'un montant de 375 € pour le cadeau de départ en retraite de Mme DAGUE Vesna.

La réservation ne pouvant se faire que par CB, M le Maire propose de faire l'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision, mandate M le Maire pour l'acquisition de la carte cadeau et valide la décision de procéder au remboursement à son profit.

Une cagnotte va également être mise à disposition à la mairie pour le personnel et les élus.

Le pot de départ aura lieu le lundi 31 août à 19 h à la salle des fêtes de Prailles.

***Remerciement D4B :**

M le Maire fait savoir que la présidente de D4B, Mme Maryline RAIMBAULT, a envoyé un message de remerciement suite à l'attribution de la subvention 2026.

***Commission Communale des Impôts Directs :**

M le Maire donne connaissance des membres retenus pour siéger à la CCID.
Chacun des membres va recevoir une notification de cette décision.

***Rencontre avec M Mouillé, sénateur :**

M le Maire fait savoir que M le sénateur Mouillé, viendra le 27 août en mairie de Prailles rencontrer les grands électeurs.

***Projet agrivoltaïque RWE :**

M le Maire fait savoir qu'un nouvel accès aux études a été envoyé par RWE.
Il fait savoir que nous devrions recevoir un courrier en RAR avec réponse par la commune attendue dans les 4 mois.

M le Maire propose une visite sur site avec les élus de Beaussais-Vitré :

Soit le vendredi 4 septembre à 18 h

Soit le samedi 5 septembre à 10 h.

La décision du conseil municipal sera prise lors du conseil de fin septembre.

***Décision Modificative :**

M le Maire fait savoir qu'une décision modificative de 14 000 € est nécessaire pour procéder au mandatement du remboursement du coût des extensions de réseau eau et électricité au profit de M et Mme Fouchier comme indiqué dans l'acte notarié du 19 novembre 2018.

Avis favorable du CM

***Logo Maison Peleboise :**

Mme Rocher présente au conseil municipal le nouveau logo de la Maison Peleboise.

***Dates prochains conseils :**

Jeudi 27/08 à 20 h

Vendredis à 20 h 30 les 2/10 - 6/11 - 4/12

***Dasen :**

La réunion a bien eu lieu mais pas l'entrevue avec le DASEN.

Il est confirmé le maintien à 4.5 jours de classe pour l'année scolaire 2026-2027 hors écoles du pays mellois.

12 h supplémentaires ont été acquis pour les postes principaux au Collège de Celles sur Belle.

***Devis :**

M le Maire fait savoir qu'il a rencontré plusieurs entreprises pour étudier l'installation d'une alarme ainsi que la création d'une salle climatisée à l'école maternelle.

Il fait savoir qu'une classe de l'ancienne école à La Couarde à la climatisation et propose de l'ouvrir au public en cas de récurrence de canicule. Avis favorable du CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,

Le secrétaire,